



don de son vivant à son enfant unique

Par **marilou43**, le **11/01/2012** à **21:02**

Bonjour,

Mes parents possèdent une maison qu'ils ont achetée pour moi mais qui est à leur nom. A présent, ils souhaitent me la léguer de leur vivant. Quels sont les frais à prévoir pour le notaire ?

Par **Claralea**, le **12/01/2012** à **19:16**

tout dépend du montant de la donation

Par **marilou43**, le **12/01/2012** à **20:35**

Merci Claraléa,

La maison a été achetée il y a 10 ans pour moins de 900 000 frs soit 138 000 €. Et certainement une plus value ? Comment est ce calculé ?

J'ai vu qu'il y avait un abattement à hauteur de 159 325 €, mais je ne comprends pas trop ce que ça signifie. Cela veut t il dire que de la valeur du bien on retire cette somme et on applique le barème sur la somme restante ? Apparemment si le bien n'excède pas 320 000 € il n'y aurait rien à payer d'autre que les émoluments du notaire, c'est à dire environ 350 € ?

Pouvez vous me confirmer s'il vous plait. Merci.